

Contact presse : SHAUNA GREW
 sgrew@cd-essonnes.fr
 01 77 58 12 55 / 06 77 01 89 92

Mardi 6 mars 2018

Une nouvelle politique pour l'habitat et le logement à la hauteur des enjeux et des ambitions essoniennes

Doté d'un budget global de 32 millions d'euros, le Plan Départemental 2018-2021 pour le Logement et l'Habitat (PDLH) constitue une valeur ajoutée pour la cohésion et le développement des territoires essoniens.

« *Au cours de la dernière décennie, la poussée démographique en Essonne nous a obligé à accroître l'offre et la qualité des logements. L'Essonne a ainsi battu le précédent record de production de logements sociaux, en date de 2016, avec 4143 logements agréés en 2017. Cette vitesse de croisière dépasse de 30% la moyenne de production de ces cinq dernières années* » explique **Sandrine Gelot, Vice-présidente chargée de l'insertion, de la cohésion sociale, de la politique de la ville et du logement.**

Les orientations phares du PDLH ciblent la production équilibrée des logements en tenant compte de l'offre de transports et des activités économiques existantes. Précisément, ces orientations permettent d'agir efficacement aux côtés de l'Etat, des collectivités et des bailleurs en faveur de la mixité sociale et en construisant des logements sociaux dans les villes où le besoin est très fort.

Elles permettent également d'accompagner les ménages en difficulté vers plus d'autonomie avec des logements adaptés pour les personnes âgées et handicapées ou des logements réservés aux femmes victimes de violences et favorisent l'insertion des jeunes dans la vie active avec le recours de résidences intergénérationnelles.

Elles permettent enfin d'engager véritablement la lutte contre la précarité énergétique par le doublement des crédits précédemment alloués sur ce volet.

« *Améliorer le repérage des logements énergivores pour atteindre 1500 logements rénovés par an avec l'aide des agences gouvernementales et de la Région Ile-de-France constitue une priorité que nous voulons porter auprès des particuliers et des syndicats de copropriétaires* » ajoute **Sandrine Gelot, Vice-présidente chargée de l'insertion, de la cohésion sociale, de la politique de la ville et du logement.**

Le Département accompagnera par ailleurs les projets de revitalisation des centres villes et des centres-bourgs, dans les zones péri-urbaines et rurales avec la construction ou la réhabilitation de petites opérations de logement.

« *La part du Département est souvent déterminante pour boucler les opérations de construction ou de réhabilitation des bailleurs dans les zones non tendues. À travers le PDLH, le Département tient son rang de chef de file de l'action sociale tout en encourageant la réalisation de logements emblématiques pour la transition énergétique et innovants sur le plan des usages* » conclut **François Durovray**.